

PROFESSIONNELS/PROFESSIONNELLES EN RESSOURCES HUMAINES (CNP : 1121)



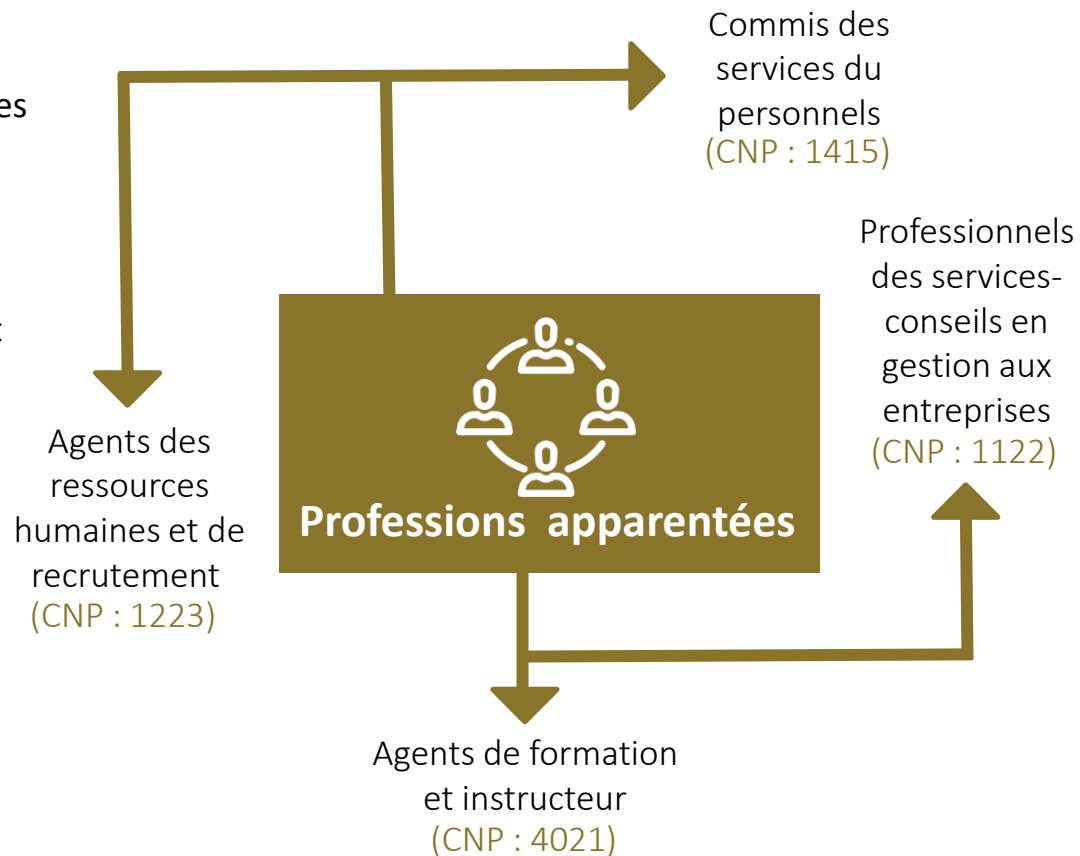
Les professionnels en ressources humaines élaborent, appliquent et évaluent les politiques, les programmes et les procédures en matière de ressources humaines et de relations de travail, et renseignent les cadres et les employés sur les questions relatives au ressources humaines. Les professionnels en ressources humaines travaillent partout dans les secteurs privé et public, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes.



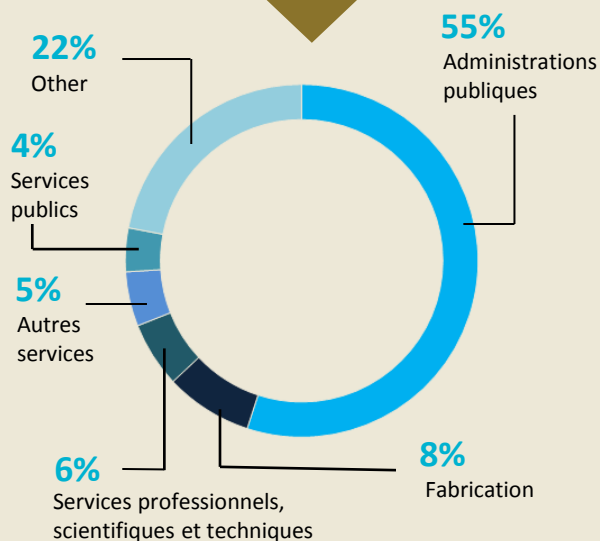
Un diplôme d'études **universitaires** ou **collégiales** dans un domaine relié à la gestion des ressources humaines



Perspectives d'emploi (2018 - 2020): **satisfaisantes**



Emploi selon le secteur



Exemples d'appellation d'emploi

Médiateur

Agent de conciliation

Analyste des salaires

Fonctions principales:

- planifier, élaborer, appliquer et évaluer les stratégies en matière de ressources humaines et de relations de travail, y compris les politiques, les programmes et les procédures afin de satisfaire les besoins de l'organisation en ce qui a trait aux ressources humaines;
- renseigner les cadres et les employés sur l'interprétation des politiques relatives au ressources humaines, à la rémunération, aux régimes d'avantages sociaux et aux conventions collectives;
- négocier des conventions collectives au nom des employeurs ou des employés, agir en tant que médiateur dans les conflits de travail et les griefs et fournir des conseils sur les relations avec les employés et les relations de travail;
- élaborer des classifications de poste, des descriptions de travail et des échelles salariales, ainsi que des mesures et des systèmes d'évaluation des compétences, et effectuer les recherches nécessaires à cette fin.



285

Demande prévues
2017-2026

30,00 \$

Salaire moyen par
heure



Financé par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick dans le cadre des Ententes Canada/Nouveau-Brunswick sur le marché du travail.